

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 9 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du lavoir, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN, Nicolas BRIOLLAND, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Christian PERRIN, Matthieu PRULIÈRE, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

Étaient absents excusés : Mme et MM. Lydie CABUS, Philippe BOULANGER, Yann MINOT (donne pouvoir à Didier BALIVET), Philippe RICHARD (donne pour voir à Nicolas BRIOLLAND) ;

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BOLZAN.

ORDRE DU JOUR

I - CONSEIL MUNICIPAL

- Mise en place de la nouvelle conseillère municipale

II - FINANCES

- Demande de subvention nouvelle mairie et DM n°1

III - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 mai 2022** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - CONSEIL MUNICIPAL

- Mise en place de la nouvelle conseillère municipale

Le maire présente le nouveau tableau des élus actualisé faisant suite à la démission de monsieur Jean-Claude DESSE. Madame Marie-Noëlle BOLZAN entre ainsi au Conseil municipal.

Le Maire remercie Jean-Claude DESSE pour son investissement au sein de la collectivité, 14 ans d'engagement sans faille pour toujours améliorer notre cadre de vie.

Le Conseil municipal prend acte du nouveau tableau adressé au Préfet.

II - FINANCES

- Demande de subvention nouvelle mairie et décision modificative n°1

Le Maire représente la délibération concernant le projet de nouvelle mairie.

Il convient de reprendre la même délibération en modifiant les montants. En effet, l'avant projet définitif actualisé a fait apparaître une évolution du prix global à hauteur de 703 509,38 € TTC.

Délibération n°2022-06-040 : portant sur le projet de construction de la nouvelle mairie, Maison France Services, les demandes de subventions et la Décision Modificative n°1

(Annule et remplace la délibération 2022-05-025 du 11 mai 2022)

Le Maire rappelle que la collectivité est dans l'obligation de se doter d'un bâtiment aux normes du handicap. Elle projette de construire une structure répondant aux normes actuelles à énergie positive (RE2020) permettant notamment d'accueillir dans un espace réfléchi et organisé le nouveau service intercommunal, Maison France Services ainsi que l'agence postale.

Considérant que la commune dispose déjà d'un terrain d'environ 2000 m² au pied des commerces et de l'école, au centre du village, à proximité de l'axe routier principal RD606 qui dessert outre les villages du canton, la partie de la rive droite d'Auxerre.

Considérant qu'avec la mise en œuvre de la Maison France Services, il est nécessaire de pouvoir accueillir l'ensemble des administrés du canton dans d'excellentes conditions d'espace, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Considérant que le nouveau bâtiment, entièrement configuré aux normes d'accessibilité permettra à Augy de pouvoir disposer d'une salle des cérémonies Républicaines de 70m² correspondant aux besoins de nos collectivités. L'espace dédié pourra s'ouvrir sur l'extérieur et ainsi réunir davantage de personnes.

Considérant que l'agence postale sera réunie au cœur du secrétariat existant engageant ainsi un pool dynamique de 4 agents au service de nos concitoyens répartis sur plus de 26 heures d'ouverture public, notamment tous les samedis matin.

Considérant que trois agents sont formés à ce jour à Maison France Services pour répondre aux problématiques de l'ensemble de nos services dédiés.

Considérant que la collectivité s'est dotée d'outils numériques récents,

Considérant que cette structure de plus de 200m² saura répondre aux enjeux de demain de par sa modularité dans sa conception simple, ergonomique donc fonctionnelle.

Le Maire expose l'ensemble de l'APS (Avant-projet sommaire) et des estimations d'un montant global de **586 257,82 € hors taxes**.

Le Maire rappelle que le budget primitif 2022 ne comptait pas, initialement, le projet dans son ensemble.

1 / Plan de financement

Dès lors que les éléments financiers nous sont maintenant parvenus, Il convient de procéder à une décision modificative permettant d'acter la budgétisation du projet dans son ensemble en tenant compte de la répartition prévisionnelle des recettes envisagées dans le plan de financement ci-dessous décrit qui pourrait évoluer :

PLAN DE FINANCEMENT										
DESCRIPTIF	TOTAL HT	SUBVENTIONS *						PART COMMUNALE **		TOTAL TTC
		ÉTAT : DETR	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL RÉGIONAL : EFFILOGIS PERFORMANCES ENERGETIQUES	CONSEIL DÉPARTEMENTAL : AMBITION POUR L'YONNE	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS	TOTAL DES SUBVENTIONS	EMPRUNT	AUTOFINANCEMENT	
Construction d'un bâtiment communal abritant la Mairie, la maison France Services et l'Agence postale communale		30%	10%	5%	30%	5%	80%			
TOTAUX	586 257,82 €	175 877,35 €	58 625,78 €	29 312,89 €	175 877,35 €	29 312,89 €	469 006,25 €	216 000,00 €	18 503,13 €	703 509,38 €

* Les différentes subventions sont calculées sur la base du total hors-taxe

** La part communale représente 20 % du HT + la TVA

2 / Décision modificative

Ainsi la décision modificative n°1 qu'il convient de prendre est la suivante :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	18 503,13 €	BP en suréquilibre de 117 709,90 € (136 213,03 € au BP - 18 503,13 € transférés)			
Total			18 503,13 €	Total			- €
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
23	2313	Immobilisations en cours	703 509,38 €	13	1321	État : DETR	175 877,35 €
					1322	Conseil régional	58 625,78 €
						CR BFC : EFFILOGIS	29 312,89 €
					1323	CD 89 : Ambitions pour l'Yonne	175 877,35 €
					13251	Communauté d'Agglo. de l'Auxerrois	29 312,89 €
				021	021	Virement de la section d'exploitation	18 503,13 €
16	1641	Emprunt	216 000,00 €				
Total			703 509,38 €	Total			703 509,38 €

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **adopte** l'avant-projet sommaire proposé par l'architecte ;
- **adopte** le plan de financement tel que défini ci-dessus ;

- **vote** les crédits supplémentaires détaillés dans la décision modificative ci-dessus présentée, précisant que le budget primitif de la commune a été voté en suréquilibre de 117 709,90 € ;
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune ;
- **autorise** le maire à faire les demandes de subventions suivantes :
 - * L'Etat, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
 - * La Région Bourgogne Franche-Comté ;
 - * Le dispositif Effilogis performance énergétique ;
 - * Le Conseil Départementale, Ambition pour l'Yonne ;
 - * La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
 - * Tous les autres partenaires susceptibles d'accompagner le projet ;
- **charge** le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

III - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Christian PERRIN demande des explications concernant la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21 heures 15.

Délibérations du mardi 9 juin 2022	Numéro
Projet de construction de la nouvelle mairie, Maison France Services, les demandes de subventions et la Décision Modificative n°1 (Annule et remplace la délibération 2022-05-025 du 11 mai 2022)	2022-05-025

BRIOLLAND Nicolas	GROSBOIS Virginie
BALIVET Didier	MINOT Yann <i>Absent : donne pouvoir à Didier BALIVET</i>
BILLIAT Catherine	PERRIN Christian
BOULANGER Philippe <i>Absent</i>	PRULIERE Matthieu
CABUS Lydie <i>Absente</i>	RICHARD Philippe <i>Absent : donne pouvoir à Nicolas BRIOLLAND</i>
CASTELLANI François	SANCHEZ Antonia
DESSE Jean-Claude	VILLATTE Patricia
DIAKITE Christel	